



**Honoraires TTC\*** 

## HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

**PRESTATIONS** 

SAS Régie d'immeubles NEYRAT

Capital: 150 000.00 €

SIREN: 726 220 148

SIRET: 726 220 148 000 76

RCS Chalon-sur-Saöne 62 B 14

N° TVA FR 07726220148

Carte Professionnelle GESTION

IMMOBILIERE CPI 7101 2016 000 003 109

Garantie financière CEGC

16 Rue Hoche

Tour Kupka B

TSA 92919 LA DEFENSE Cedex

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL**	
Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 150.00 € et 250.00 €/lot
<ul> <li>Immeuble à destination totale autre que d'habitation</li> </ul>	Entre 150.00 € et 300.00 €/lot
PRESTATIONS PARTICULIERES HORS FORFAIT	
Vacation horaire	98,00€
Prestations individuelles	

• État-daté	380.00€
Mise en demeure	36.00€
Autres prestations	Sur demande et devis
	Voir contrat de syndic

## PRESTATIONS HORS CONTRAT DE SYNDIC — APRÈS ACCORD DU COPROPRIETAIRE

Pre état-daté	200.00€
Frais de prélèvement mensuel des charges de copropriétés	12.00 <b>€</b> /an

Le montant des honoraires perçus ne saurait être inférieur à 1200.00 €.

<sup>\*</sup> Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20.00% incluse.

<sup>\*\*</sup> Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.